

## „Aide aux victimes de discrimination raciale“

La nouvelle publication de la Commission fédérale contre le racisme (CFR) montre les besoins concrets en la matière.

**La publication offre un aperçu du champ et des possibilités d'action de plus de 130 antennes et centres de conseil destinés aux personnes victimes de discrimination raciste ou xénophobe en Suisse. L'étude montre clairement qu'il existe des lacunes considérables dans ce domaine et propose des mesures visant à améliorer leur efficacité et la coordination.**

### *Offre lacunaire*

La Suisse manque d'institutions spécialisées et faciles d'accès auxquelles peuvent s'adresser les personnes qui sont victimes de discrimination raciste ou xénophobe dans la vie de tous les jours, au travail ou dans la recherche d'un emploi, dans la recherche d'un logement, avec le voisinage, à l'école, dans la famille ou dans les rapports avec les autorités.

### *Lacunes régionales*

Il est judicieux de conseiller des personnes au niveau local lorsqu'on connaît la *situation sur place* et le contexte de la discrimination. Il existe d'importantes lacunes en *Suisse centrale et dans les régions périphériques* où l'accès et l'efficacité des centres sont limités.

### *Qualité du travail*

Le niveau des prestations proposées est relativement bas et doit être nettement amélioré, ceci grâce à la *prise en compte de personnes directement concernées par la migration* et les attaques racistes.

### *Professionnalisation*

Le degré de professionnalisation des personnes travaillant dans les antennes destinées aux victimes de discrimination est remarquablement faible. Dans ce domaine, les *besoins de formation ciblée* sont très grands.

### *Sensibilisation*

Les interventions et les conseils proposés sont étroitement liés aux efforts de sensibilisation et de prévention. Plus de la moitié des centres et des antennes concernés par l'étude constatent un *grave manque en matière de mesures de prévention et de sensibilisation* dans leur domaine.

### *Mise en réseau*

La majorité des antennes et des centres existants travaillent seuls, sans aucune coordination avec d'autres organisations poursuivant les mêmes buts. L'offre existante doit faire l'objet d'une *mise en réseau régionale ou nationale*.

## Commission fédérale contre le racisme

Information des médias:

Gioia Weber, responsable adjointe du secrétariat de la CFR

Tél. 031 / 324 12 83 ou 031 / 322 79 64

gioia.weber@gs-edi.admin.ch